

Inscription année scolaire 2023-2024



Chères familles,

Cette année, l'inscription de votre /vos enfant(s) sera « hybride ». Une partie des informations est à remplir en ligne (lien reçu par mail), des documents sont également à consulter sur le site internet de l'école.

Dans ce dossier papier, certains documents sont à rendre, d'autres à conserver.

Merci de bien vouloir **lire attentivement** toutes les informations qui vous sont données dans cette circulaire car **certains changements sont à prévoir pour l'année prochaine** (cantine, car, horaires ...)

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer toutes ces démarches avant le **20 Juin 2023**.

En ligne	
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> questionnaire d'inscription envoyé par mail à compléter. <i>Ce questionnaire remplace les fiches papiers (renseignements, urgence, autorisations photos...).</i><input type="checkbox"/> consultation de l'information RGPD, du règlement financier ainsi que du règlement intérieur sur le site internet de l'école : https://saintetherese-corsept.fr	

Documents papiers à conserver	
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> cette circulaire de rentrée<input type="checkbox"/> la liste de fourniture de votre (vos) enfant(s)<input type="checkbox"/> Les billets d'absence<input type="checkbox"/> La notice d'information ABEILLE ASSURANCE	

Documents à retourner à l'école (via le cartable ou dans la Boîte aux lettres)	
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le contrat de scolarisation complété et signé des deux parents. <i>Merci d'en faire une photocopie pour vous avant de le remettre à l'école.</i><input type="checkbox"/> Suivi externe de l'élève<input type="checkbox"/> Le bulletin d'adhésion à l'APEL<input type="checkbox"/> Un RIB<input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement complétée et signée	

Documents supplémentaires à ajouter pour **les enfants nouvellement inscrits** :



- Photocopie du livret de famille, de la carte d'identité ou une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Attestation de vaccination
- Certificat de radiation de radiation de la précédente école si inscription en cours de validité
- Autorité parentale : pour les parents séparés, document précisant l'exercice de l'autorité parentale et les conditions de garde (document fourni par le JAF)

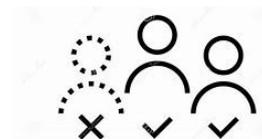


Rentrée lundi 4 septembre 2023

Pour les élèves du CP au CM2	8h35
Pour les élèves de Pré Petite Section et Petite Section	8h35
Pour les élèves de Moyenne Section et Grande Section	9h00
Un café sera offert par des membres de l'APEL et de l'OGEC aux parents qui le souhaitent.	



Nos effectifs de rentrée pourraient être vérifiés par l'inspectrice dès le 4 septembre. Il est donc absolument nécessaire que tous les enfants, y compris ceux de maternelle soient présents le jour de la rentrée. Si cela ne pouvait être le cas, je vous serai reconnaissante de bien vouloir fournir, avant cette date, un bulletin d'absence.



Temps d'accueil et sorties

Compte tenu du désengagement de la mairie sur le temps de surveillance méridien et l'accompagnement des enfants au car, quelques modifications sont à prendre en compte à partir de cette rentrée :



Afin de respecter le travail de vos enfants et des enseignants, nous vous demandons d'être attentif à ces horaires et de **veiller à être ponctuel.**

Fermeture du portail :
8h45 et 16h20. Merci !

Attention modification des horaires

8h35	ouverture du portail et arrivée des cars
8h45	début des cours FERMETURE DU PORTAIL
12h – 12h45	service de cantine
12h45 – 13h15	retour à l'école et récréation dans la cour et sieste pour les petits.
13h15	ouverture du portail pour élèves externes
16h15	fin des cours et départ des cars

Cantine

Les inscriptions à la cantine se font à la mairie de Corsept ou sur le portail : <http://www.logicielcantine.fr/corsept/>



Toute demande ou annulation devra se faire, impérativement avant 9h le jour même, auprès des services de la mairie.

Les enfants de l'école Sainte Thérèse iront déjeuner en un seul service de 12h à 12h45. Ils seront ensuite reconduits à l'école sous la surveillance d'un personnel OGEC.

Les élèves de petite et moyenne section seront mis à la sieste vers 13h00 par Florence. Les élèves de petite et moyenne section sont priés de rentrer silencieusement dans le dortoir lorsqu'ils reviennent de la maison à 13h15.



Les élèves de la GS au CM2 auront une récréation sur la cour de l'école de 12h45 à 13h15.

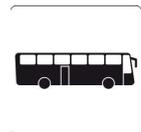
Accueil Périscolaire de Corsept, Rue des Prés. Tél : 02.40.27.61.30
Structure gérée par le centre socio culturel Mireille Moyon 02.40.27.51.77

Les enfants scolarisés dans les écoles Sainte-Thérèse et Camille Corot peuvent être pris en charge les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h35 et de 16h15 à 19h. Merci de bien vouloir les informer directement de toute absence ou de tout changement d'emploi du temps dans vos inscriptions.

Les enfants inscrits seront obligatoirement remis par les enseignantes au personnel de l'accueil périscolaire.

Transports

Les parents qui souhaitent utiliser les services des transports scolaires doivent se renseigner en mairie.



<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-et-paiement-des-transports-scolaires>



L'arrêt de car est déplacé devant l'école. Une surveillance des flux sera effectuée par un adulte de l'école. Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune voiture ne devra s'arrêter sur l'emplacement réservé aux cars.

Rappel : Le chauffeur de car assure seul sa mission dans le car. Il n'y a pas de personnel accompagnant dans le car.

Fournitures et matériel



Nous vous demandons de faire en sorte que chaque élève possède tout son matériel dès le jour de la rentrée. Du matériel supplémentaire pourra vous être demandé après la rentrée si besoin.

Nous vous recommandons de marquer tout le matériel ainsi que les vêtements de vos enfants. Les vêtements qui ne seront pas récupérés avant la fin de l'année seront remis à une association caritative.

Calendrier scolaire 23-24

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Crétail, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
 Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
 Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.



MENJ - Décembre 2022

Toute l'équipe enseignante vous souhaite un très bel été !

